



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL30-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU – Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

30- ÉCOLE JACQUES PRÉVERT - MARCHÉS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DU RESTAURANT SCOLAIRE, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UN OFFICE, D'UNE SALLE DE RESTAURATION ET D'UNE SALLE POLYVALENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le restaurant scolaire Jacques Prévert comprenant une salle de restauration a été réhabilité en 1995 afin de produire les repas pour les élèves des trois écoles publiques des Herbiers.

Au niveau des rationnaires, ce restaurant accueille en moyenne 180 enfants par jour (soit un ratio de 73 %), avec à certaines occasions, des fréquentations approchant les 200 convives.

En raison de la surface non adaptée à ces effectifs, la Ville des Herbiers est contrainte d'organiser trois services de restauration sur la pause méridienne. Cette situation, qui perdure depuis plusieurs années, s'est accentuée avec l'augmentation des effectifs depuis 4 ans.

Parallèlement, la production des repas scolaires des trois écoles est réalisée depuis le 1^{er} janvier 2023 par la cuisine centrale du CCAS située rue St Etienne qui fabrique également les repas pour les EHPAD, la maison de la petite enfance et l'accueil de loisirs.

Elle dessert en liaison froide les trois écoles :

- l'office à l'école maternelle Françoise Dolto,
- l'office au groupe scolaire La Métairie,
- le futur office prévu pour l'école Jacques Prévert.

Or, le matériel nécessaire à la production de ces repas est toujours présent depuis. Il convient donc aujourd'hui de faire évoluer la restauration scolaire, tant dans sa partie production que dans sa partie distribution.

C'est la raison pour laquelle un projet de réhabilitation du restaurant scolaire est mené par la collectivité, transformant ainsi le restaurant scolaire de Prévert en office.

Compte tenu de ce contexte, la Ville des Herbiers envisage :

- d'une part, de transformer le rez-de-chaussée de la maison jouxtant le restaurant scolaire en office avec vestiaires personnel office,
- et d'autre part, de démolir l'actuel restaurant scolaire afin d'y construire en lieu et place une salle de restauration, une salle polyvalente avec des sanitaires et un préau.

Cette opération de travaux consiste à :

- créer un office dans la maison au rez-de-chaussée. Les locaux de l'étage seront conservés en logement ;
- démolir le garage de la maison ;
- mettre en place un modulaire pour accueillir l'office provisoire ;
- déconstruire partiellement le restaurant scolaire, la salle de restauration et le bureau du responsable du restaurant en sous-sol ;
- réhabiliter et construire une extension de la salle de restauration, une salle polyvalente, des sanitaires, des vestiaires personnels office et un préau ;
- organiser et aménager les accès véhicules logistiques à l'office depuis les voiries extérieures ;
- organiser et aménager les accès piétons à la salle de restauration depuis la cour de l'école élémentaires Jacques Prévert ;
- alimenter ce nouveau bâtiment grâce aux sources primaires des bâtiments existants (électricité, eau, fibre, ...);
- assurer les évacuations EU, EP de ce nouveau bâtiment vers les installations du domaine public.

Les études de conception en phase Avant-Projet Définitif (APD) étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé le coût global des travaux à 1 248 000,00 € HT. Les travaux sont répartis en 19 lots :

- Lot 1 : Démolition / Désamiantage
- Lot 2 : Terrassement / VRD
- Lot 3 : Maçonnerie
- Lot 4 : Charpente bois
- Lot 5 : Ossature bois / Bardage
- Lot 6 : Enduits extérieurs
- Lot 7 : Couverture
- Lot 8 : Etanchéité
- Lot 9 : Serrurerie
- Lot 10 : Menuiseries extérieures
- Lot 11 : Menuiseries intérieures
- Lot 12 : Cloisons sèches / Isolation
- Lot 13 : Cloisonnement frigorifique
- Lot 14 : Carrelage – faïence
- Lot 15 : Peinture et revêtements de sol
- Lot 16 : Faux plafonds
- Lot 17 : Plomberie / Chauffage / VMC
- Lot 18 : Electricité
- Lot 19 : Matériel de cuisine.

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget principal 2023, Opération APCP 9201005 - Compte 212-2313 – GS01

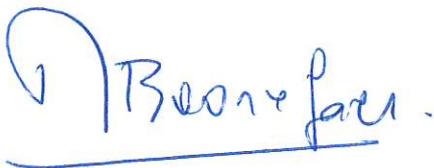
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 novembre 2023,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

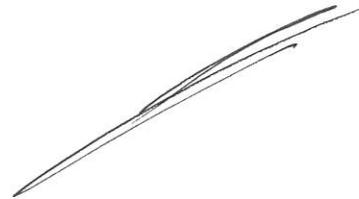
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 1 248 000,00 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023